



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Vesoul, le **17 MARS 2021**

La Préfète de la Haute-Saône

à

- Mesdames et Messieurs les maires
- Messieurs les Présidents d'intercommunalité
- Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Saône
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de France de la Haute-Saône

OBJET : Adaptation de la posture Vigipirate.

PJ : « Plaquette Faire face ensemble-vigipirate » et logo Vigipirate « Sécurité renforcée – Risque Attentat ».

A la suite des attentats de l'automne 2020, la posture Vigipirate a été adaptée et élevée au niveau « Urgence-Attentat », le 29 octobre 2020. Le Premier ministre, suite à la fin des procès pour terrorisme de Charlie Hebdo et du Thalys, et du report à l'automne 2021 du procès des attaques de novembre 2015, a décidé d'abaisser le niveau de la posture au niveau « Sécurité renforcée – Risque Attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace toujours élevé, mais moindre qu'à la fin d'année 2020.

Cette adaptation, active à compter du 5 mars 2021, s'appuie sur la posture « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 » du 26 octobre 2020. Dans le contexte de la crise sanitaire, elle met l'accent sur les mesures suivantes :

- **la sécurisation des lieux de cultes ;**
- **la sécurité des bâtiments publics avec une attention particulière sur les établissements scolaires, de santé, médicaux sociaux, y compris les centres de vaccination ;**
- **la sécurité des espaces de commerces ;**

Ainsi, il convient de ne pas relâcher la vigilance, aussi, je vous invite à sensibiliser vos personnels sur la nécessité de signaler aux forces de sécurité intérieure toute situation suspecte.

À cet égard, je joins à la présente, la « Plaquette Faire face ensemble-vigipirate » à l'usage du grand public sur les bonnes conduites à tenir. Vous veillerez également à la mise à jour de la signalétique « Vigipirate » avec le logo joint.

Je vous rappelle également que vous pouvez consulter la partie publique du plan VIGIPIRATE sur le site <http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/>. Vous pourrez ainsi y consulter les fiches pratiques recensant les bonnes mesures de vigilance à appliquer concernant les risques éventuels.

Sachant compter sur votre implication et votre vigilance, je vous remercie de veiller à l'application de ces mesures si nécessaire en lien les services de police et de gendarmerie territorialement compétents

*Bien cordialement,*

La Préfète,

Fabienne BALUSSOU